

Délibération du Conseil municipal

du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 077-217702570-20221215-53_2022-DE

DATE DE CONVOCATION 08/12/2022 L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27 Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Jean-Michel LEMSEN.

PRÉSENTS : 18

Pouvoirs : M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT - Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel LEMSEN.

VOTANTS : 24

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Ndeye DIA BRANDONE.

N° 53-2022

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Approbation du règlement intérieur du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de règlement intérieur du personnel, qui a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour avis.

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen du Comité Technique a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale, notamment en matière d'organisation du temps de travail, de gestion des congés et autorisations d'absence, mais également d'application de mesures en matière d'hygiène, de sécurité et d'aménagement des conditions de travail au sein de la collectivité,

Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Maire informe que le Comité Technique, en date du 8 novembre 2022, a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce règlement intérieur.

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le règlement intérieur du personnel de la commune de Lizy-sur-Ourcq à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le règlement intérieur du personnel de la commune de Lizy-sur-Ourcq à compter du 1^{er} janvier 2023, comme joint en annexe.
- Dit que ce règlement sera distribué à tout agent employé par la commune de Lizy-sur-Ourcq.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,

Jean-Paul BORIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP Borie", written over a faint, illegible stamp.